



# MÉTIER DE LA PROPRETÉ : Agent de propreté

570 000 salarié·e·s



## SERVICES

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

*« Je cours d'un site à un autre, je commence tôt et je finis tard, avec le stress des temps d'intervention réduits. Je suis usée, je ne serai pas en capacité de travailler deux ans de plus » Nelly, 55 ans, agent de propreté en Bretagne.*

Dans son métier :

- Elle balaye, lave les sols, les vitres
- Elle dépoussière, détache des surfaces et équipements
- Elle nettoie les installations sanitaires
- Elle prépare et entretien le matériel

Dans son métier, elle est exposée aux :

- Postures pénibles : station debout...
- Gestes répétitifs
- Intensification du travail
- Horaires décalés
- Travail isolé
- Risque routier : déplacements entre les sites
- Produits chimiques
- Charges lourdes

PÉNIBILITÉ

CES 7 EXPOSITIONS NE SONT PAS PRISES EN COMPTE !



Avec le projet de réforme du gouvernement, Nelly devra travailler 2 ans en plus.



Pour une réforme des retraites vraiment juste, la CFDT revendique une reconnaissance de la pénibilité. La CFDT exige la reconnaissance de tous les facteurs de pénibilité et de la poly exposition pour bénéficier de départs anticipés à la retraite. C'est une mesure de justice sociale parce que l'exposition à la pénibilité provoque une usure physique prématuée et réduit l'espérance de vie des salarié·e·s.

POUR UNE RÉFORME DES RETRAITES DE JUSTICE SOCIALE :

Les salarié·e·s exposés à des métiers pénibles doivent aussi bénéficier d'un départ en retraite anticipé !



CFDT-SERVICES.FR

CA  
C'EST NON!  
#64ANSCESTNON  
AHS